

VOLET RÉNOVATION DU PROGRAMME

2.5 – PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES

Afin d'obtenir le crédit de taxe foncière pour chaque écogeste, des pièces justificatives ou une inspection seront requises. Ces dernières sont variables selon variables selon l'écogeste réalisé et détaillé dans la grille ci-dessous :

Écogeste	Pièces justificatives et Inspection
1. Installation de panneaux solaires comme source d'énergie d'appoint	Facture d'acquisition des panneaux solaires + Facture d'installation par un professionnel ou certificat de conformité du fournisseur relatif à l'installation
2. Installation d'un récupérateur de chaleur des eaux grises	Facture d'acquisition et d'installation + Photos
3. Remplacement d'un vieux foyer ou d'un vieux poêle au bois par un appareil de chauffage d'appoint certifié EPA	Facture + Photos (avant/après)
4. Installation d'un système d'évacuation du radon	Facture d'acquisition et d'installation + Photos
5. Installation de barres d'appui	Facture d'acquisition + Photos (fond de clouage et barre d'appui installé)
6. Installation d'une toilette faible débit	Facture d'acquisition + Photos avant/après
7. Installation d'un système souterrain de récupération des eaux de pluie	Facture + Photos
8. Aménagement d'un jardin de pluie	Inspection (par le service de l'environnement)
9. Aménagement d'un stationnement perméable	Facture d'acquisition du matériau de revêtement perméable + Inspection
10. Plantation de trois arbres indigènes ou de deux arbres indigènes du Québec dont minimalement un en cour avant	Facture d'acquisition + Inspection (par le service de l'environnement)